

HONORAIRES



- Frais d'agence à la charge du vendeur
- Honoraires applicables à partir du 1^{er} juillet 2018
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Prix de vente	Honoraires TTC dont TVA 20%	Honoraires HT
< 59.999	5.000 €	4 166,66 €
60.000 à 99.999	8,50%	7,08%
100.000 à 159.999	8%	6,66%
160.000 à 199.999	7,50%	6,25%
200.000 à 299.999	7%	5,83%
> 300.000	6,50%	5,42%

Roses Immobilier – 10 Rue des Halles 16110 LA ROCHEFOUCAULD

SARL au capital de 8.000 euros – Siège social : 10 Rue des Halles 16110 LA ROCHEFOUCAULD – SIRET 489 223 875 000 19

APE 6831Z – Carte professionnelle n°TPM 128

Préfecture de la Charente – Garantie AGF 110.000 € - Assurance RC AGF – Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante